

Spécial TSF-CATE

Septembre 2011 - N°15

REUNION SUR LES CRITERES D'AVANCEMENTS ET PROMOTIONS DU CORPS DES TECHNICIENS FORESTIERS 9 septembre 2011

LES PARTICIPANTS :

Les membres titulaires de la CAP sont invités à une réunion de travail sur ce sujet. Présents : pour le SNU (2 sièges), les deux titulaires, pour le SNTF (3 sièges), un seul titulaire, pour la CGT (1 siège), personne.

Du côté de l'administration, MM. Bouthier (DT), Zietek (DRH méditerranée), Mmes Cantin (adjointe au chef de département), Vaux (nouvelle chef de département de gestion du personnel), Du Mur (gestionnaire du corps des TSF).

LE CONTEXTE :

Une note de service en cours de diffusion sur le fonctionnement des CAP indique que le tableau d'avancement sera ventilé entre 3 types de propositions :

- 40 % seront proposés par les DT au titre du grand mérite,
- 50 %, toujours par les DT, au titre du mérite et de l'expérience professionnelle
- 10 % au niveau national, au titre de l'ancienneté

L'objectif affiché dans la note de service est de permettre à chaque fonctionnaire, n'ayant pas démérité, d'atteindre le dernier grade de son corps avant la fin de sa carrière, la réalité est toute autre.

LA DISCUSSION

Vos représentants du SNU ont combattu vigoureusement la notion de grand mérite, en souhaitant négocier les proportions indiquées ci-dessus. L'administration s'y oppose, en prétextant la parution de cette note (qui rappelons-le, n'a été votée en CTPC que par les syndicats FO).

Aucune consigne claire ne sera donnée aux DT sur le grand mérite. Le DT parle de performance individuelle, le DRH de service rendu à l'établissement, la chef de département de satisfaction de la hiérarchie, de capacités d'adaptation... **Le SNU réclame de la clarté, de l'objectivité, et des justifications.**

Pour les 50 % au mérite et à l'expérience professionnelle, la même notion floue de mérite sera utilisée, mais cadrée par des critères d'expérience professionnelle (+ de 16 ans d'appartenance au corps, moyenne des 3 dernières notes supérieure ou égale à 25, dernière promotion obtenue depuis au moins 1 an).

Le SNU a défendu et obtenu que les notes soient considérées aussi dans leur évolution, même si elles sont inférieures à 25, que l'ancienneté corps minimale soit supérieure à la moyenne du corps. Nous voulions aussi faire prendre en compte un âge minimum (moyenne de l'âge des promouvables par exemple) : refus !

Au titre de l'ancienneté, nous sommes d'accord sur les critères : âge, ancienneté fonction publique, ancienneté dans le corps. Nous faisons évoluer la prise en compte de la notation de la même manière que précédemment. Surtout, nous dénonçons l'extrême faiblesse de la proportion.

LES ENJEUX 2012 :

Pourront être inscrits au tableau d'avancement TPF 2012 6 collègues !!!! Et à celui des CTF.... 15 collègues !!!!!!!!!!!

Ceci en raison d'un taux très faible du ratio promus/promouvables fixé par le DG : ECONOMIE, RIGUEUR....

En effet, le DG fixe chaque année un taux de promotion pour chaque corps en fonction de sa politique. Cette année, après négociations âpres et difficiles en CTPC, il n'est que de 13 % pour les TPF et 10 % pour les CTF.

Compte tenu de ces faibles taux de promotion, nous avons argumenté en faveur d'un avancement seulement à l'ancienneté sur un classement national. Le travail supplémentaire demandé aux régions par cette note, le saucissonnage en 3 catégories (cf. S contexte) n'a aucun sens, surtout en cette période transitoire (NES B à mettre en place ?). Des critères simples et objectifs basés sur l'ancienneté, en cette période de reprise affichée du dialogue social, auraient eu le mérite d'apporter la cohésion et la sérénité qui nous manquent tant.

En conclusion, pour l'administration, ces orientations données aux DT, ne sont qu'une aide à la préparation. Les décisions sont toujours du ressort de la CAP. A la demande du DG, qui a compris l'opposition syndicale majoritaire, sans toutefois oser déjuger sa DRH, un bilan sera réalisé dans 1 an.

La CAP devant traiter des avancements est prévue le 1er décembre 2011. En attendant, si vous êtes susceptibles d'être inscrits dans ces tableaux d'avancement, demandez à votre DT quel sort vous est réservé.

Pour le SNUPFEN,

Les représentants titulaires élus :

Bernard Labrosse	Tél : 02 62 30 63 65 (bureau) - Fax : 02 62 30 59 07 bernard.labrosse@onf.fr
Xavier Mandret	Tél : 02 38 65 02 94 (bureau) - xavier.mandret@onf.fr - xmandret.snu@gmail.com

VOUS APPRECEZ NOTRE TRAVAIL :

VOTEZ SNUPFEN SOLIDAIRES AUX ELECTIONS DU 20 OCTOBRE 2011.

LE MATERIEL ELECTORAL ARRIVE CHEZ VOUS DANS QUELQUES JOURS.